

CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 – LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique, à compter de novembre 2024
- Dépôt des dossiers de demandes de subvention avant le 31 janvier 2025 par voie électronique ou papier, comprenant :
 - Le formulaire unique de 6 pages dûment complété et signé (à télécharger sur le site)
 - Le certificat d'inscription au registre des Entreprises et des établissements-n° siren...
 - Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture n° W...
 - L'attestation d'assurance de l'année en cours.
 - Le PV de la dernière AG précisant le nom des dirigeants
 - Un RIB
- Instruction des dossiers avant le 15 mars 2025
- Attribution et versement des subventions avant le 28 juin 2025